

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 25/09/2023

OBJET : Recrutement de deux vacataires pour la distribution du Anse Infos et du Anse images

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 19/09/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN Ouardi, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-125_2023-DE

Daniel POMERET expose que pour la gestion et la distribution du Anse Infos et Anse Images de la Commune de Anse, il est proposé de procéder au recrutement de deux vacataires pour une durée d'un an du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 sur la base forfaitaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur pour la distribution d'outils de communication de la commune de Anse (Anse Infos, Anse Images...).

LE CONSEIL MUNICIPAL

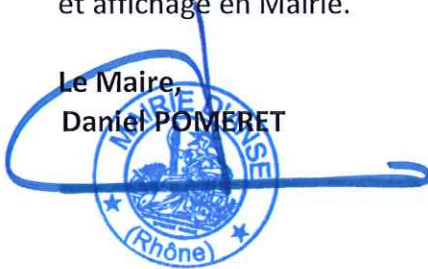
A l'unanimité des membres présents

1°) **ACCEPTÉ** le recrutement de deux vacataires pour une durée d'un an du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 sur la base forfaitaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur pour la distribution d'outils de communication de la commune de Anse (Anse Infos, Anse Images...),

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

A blue ink signature, likely of the secretary, written in a cursive style.